



Clichy, le jeudi 3 octobre 2019

Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents,

La nouvelle saison vient de débuter et extranat a été ouvert dès le 16 septembre, comme je m'y étais engagé et nous ne pouvons que nous féliciter de ce succès collectif. Je me devais de vous remercier.

Même si les chiffres définitifs de la saison 2018/2019 ne sont pas encore totalement finalisés – la saison d'eau libre n'étant pas terminée - nous savons d'ores et déjà que cette première année de réforme se conclura autour des 375 000 licences, contre 308 865 l'an dernier. Encore une fois, je vous en remercie.

Cependant, Il nous faut poursuivre notre effort collectif. Pour rappel et comme indiqué dans mon courrier du 17 juin 2019, l'Assemblée Générale réunie à Bordeaux les 26 et 27 avril 2019 a entériné la mesure suivante : les clubs n'ayant pas licencié 100 % de leurs adhérents sur la saison 2018/2019 n'apparaîtront pas dans le classement national des clubs publié à l'issue de la saison 2018/2019 en Natation Course, Natation en Eau Libre, Natation Artistique, Natation Maitres et Natation Estivale.

Néanmoins, je me dois d'écouter nos clubs. J'ai entendu vos différents retours et soyez assurés que ce courrier a pour objectif de vous indiquer des dispositions allant en ce sens.

En effet, certains m'ont indiqué qu'il était déjà trop tard pour eux, lors du vote du 2 juin 2018, pour que des mesures soient prises pour la saison 2018/2019, et d'autres encore, m'ont promis, d'être au 100 % licences dès cette saison sportive. Aussi, j'ai souhaité, en lien avec notre CODIR, vous proposer les aménagements suivants pour les clubs qui ne sont pas considérés et/ou identifiés comme étant au 100% licences par la Fédération ou les ligues, et qui recevront un courriel spécifique à ce sujet :



- Il leur sera possible de revenir par courriel conjointement auprès de leur Président de Ligue et de la Fédération [ffn@ffnatation.fr](mailto:ffn@ffnatation.fr) , afin de transmettre tout élément tendant à prouver qu'ils sont bien au 100 % licences. J'ai demandé à ce titre qu'un examen attentif et bienveillant soit apporté à chaque dossier.
- D'autre part, et parce que la Fédération n'a pas pour velléité d'être punitive, une seconde mesure est mise en place : Ceux qui prendront 100 % de leurs licences 2019/2020 avant le 31 décembre seront réintégrés aux différents classements nationaux. Ils devront s'engager, également par courriel adressé à leur Président de Ligue et à la FFN [ffn@ffnatation.fr](mailto:ffn@ffnatation.fr) , en précisant le nombre de licences et l'échéance de la prise de ces licences, et ce, avant le 31 octobre prochain, délai de rigueur, et ce, afin que les classements définitifs puissent être publiés.

Comme vous le savez, la FFN a pris un grand risque financier en conduisant cette réforme, qui, je vous en sais convaincus, était nécessaire. Elle a, cependant, pour ce faire, mécaniquement fait baisser la part fédérale reversée jusqu'alors par les clubs ce qui représente plus de 500 000 € pour cette saison.

Vous le savez sans l'engagement nécessaire de tous en ce début de saison, il ne sera pas possible de transformer les premiers résultats de cette saison en succès.

Cette réforme de la licence doit être le succès de tous. Je sais pouvoir compter sur vous.

Je vous souhaite à toutes et toutes une excellente saison sportive !

Bien sportivement

**Le Président**  
**Gilles Sézionale**

